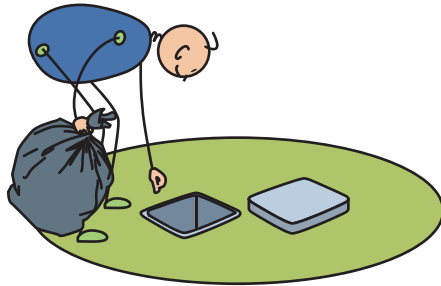


Récapitulatif

PRÉTRAITEMENT

	Nettoyage	Vidange
Bac dégraisseur	Tous les 6 mois	
Fosse Toutes Eaux	 	Tous les 4 ans
Préfiltre	Tous les ans	



TRAITEMENT - ÉPANDAGE

	Nettoyage
Regards	Tous les ans
Exutoire (filières drainées)	Tous les ans

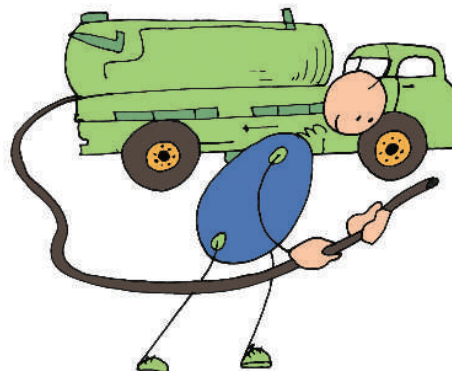
RELEVAGE

	Nettoyage	Vidange
Pompe de relevage	Tous les 3 mois	
Poste de relevage	 	Tous les 4 ans



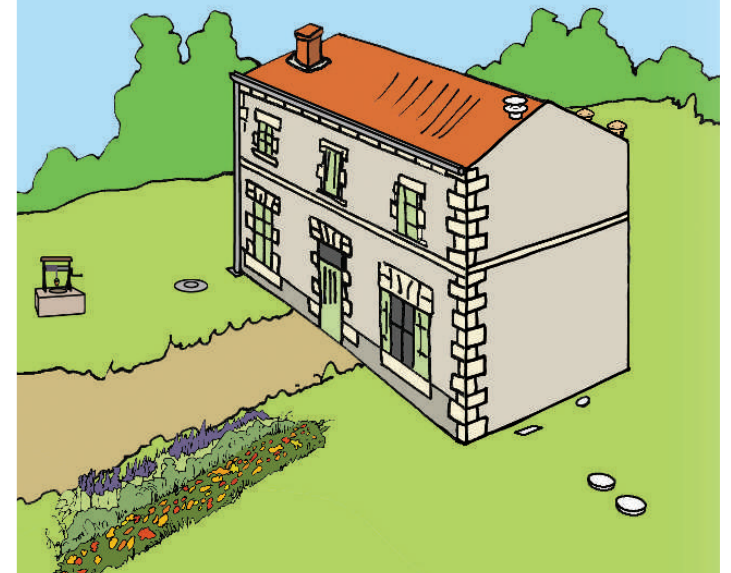
Carnet de vidanges

Date de la vidange	Volume vidangé



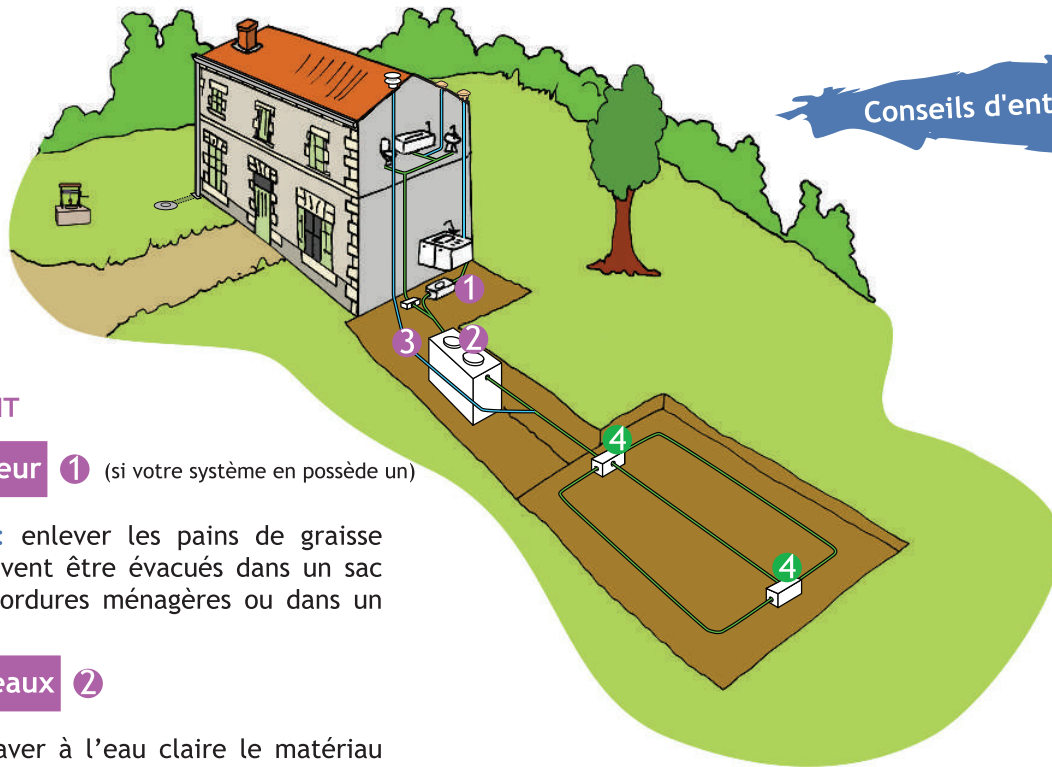
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Guide d'entretien de votre installation



SERVICE ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF
CENTRE PROMÉTHÉE
21 AVENUE VICTOR HUGO
79100 THOUARS
05 49 66 68 68
spanc@thouars-communaute.fr





LE PRÉTRAITEMENT

Le bac dégraisseur ① (si votre système en possède un)

- **Tous les 6 mois** : enlever les pains de graisse accumulés qui doivent être évacués dans un sac étanche avec les ordures ménagères ou dans un composteur.

La fosse toute eaux ②

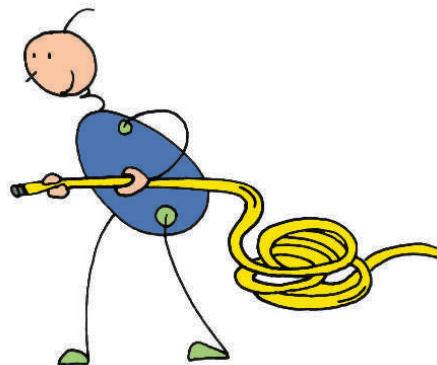
- **Chaque année** : laver à l'eau claire le matériau filtrant situé dans le préfiltre.
- **Tous les 4 ans** : faire vidanger la fosse par une entreprise spécialisée et agréée. Veiller à conserver votre facture.
- **Un yaourt nature peut être vidé** dans l'évier, de temps en temps pour entretenir l'activité biologique de la fosse.
- **L'emploi d'eau de javel ou de produits bactéricides n'est pas nocif** pour la fosse sauf dans l'excès.
- **Ne jamais jeter d'objets solides** (lingettes, mégots de cigarettes, préservatifs, essuie-mains en papier, couches et serviettes...).
- **Ne jamais déverser de produits chimiques et toxiques** (médicaments, combustibles, hydrocarbures, dissolvants, peintures, white-spirit, insecticides ...).
- **Ne jamais déverser d'huile et matières grasses.**

La ventilation ③

- **Chaque année** : vérifier que la ventilation de la fosse ne soit pas obstruée.

La pompe de relevage (si votre système en possède une)

- **Chaque trimestre** : nettoyer les parois du poste, les flotteurs et la pompe au jet d'eau claire.
- **Chaque trimestre** : vérifier le bon état de fonctionnement de la pompe en l'enclenchant manuellement.
- **Tous les 4 ans** : faire vidanger le poste en même temps que la fosse toutes eaux.



LE TRAITEMENT

Les regards ④

- **Chaque année** : nettoyer les regards de répartition, de bouclage et de collecte (pour les filières drainées).
- **Chaque année** : vérifier la bonne infiltration des eaux au niveau du regard de bouclage, il doit être sec.
- **Chaque année pour les filières drainées** : vérifier dans le regard de collecte le bon écoulement des eaux qui doivent être claires.

- **Ne jamais bitumer, bétonner ou imperméabiliser** la zone d'implantation du traitement.
- **Ne jamais planter d'arbres** ou d'arbustes à moins de 3 m de l'épandage.
- **Ne jamais faire circuler, stationner ou stocker** des charges lourdes sur l'épandage.



L'exutoire (pour les filières drainées)

- **Chaque année** : vérifier la canalisation de rejet et enlever tout ce qui pourrait entraver le bon écoulement de l'eau (feuilles, branches ...).